



# Ville de Cerny

Essonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2026

Date de convocation : 19 juin 2026	Nombre de conseillers en exercice : 27
Date d'affichage : 19 juin 2026:	Nombre de conseillers présents : 20
	Nombre de conseillers votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à 19 h 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, à la suite de la convocation adressée le 19 juin 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Alain PRAT, Cynthia TRIMBOUR, François LACOMME, Patrick VELAY, Nadine-Françoise MAUGÈRE, Patrick MIKOLAJCZAK, Bruno PASTRE, Patrick DORÉ, Christèle DEVERGNE, Magali LAJOUX, Agnès MERZ, Annabella CADET, Stéphanie MITTELETTE-ROUSSI, Laura SALIS, Matteo CANTAREL, Constance GUEY, Timoté FRANCE

Ont donné pouvoir : Laurent MAUGÈRE à Nadine-Françoise MAUGÈRE  
David RODRIGUES à Christèle DEVERGNE  
Chrystelle LEPAGE à Marie-Claire CHAMBARET  
Aurélie CASTANAR à Cynthia TRIMBOUR

Étaient absents : Jacques BERNARD, Olivier CARNOT, Laurie FILLÂTRE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGÈRE

### **N° 2026 / V / 2 - 4.2      Signature d'un contrat d'apprentissage**

VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.424-1,  
VU le Code du travail, notamment ses articles L.6227-1 à L.6227-12,  
CONSIDÉRANT la nécessité d'encourager et d'accompagner les jeunes dans la poursuite de leurs études,  
CONSIDÉRANT la volonté municipale de signer un nouveau contrat d'apprentissage, à compter de la rentrée scolaire 2026/2027,  
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 17 juin 2026,  
Sous réserve de l'avis favorable du Comité technique placé auprès du Centre interdépartemental de gestion de la Grande Couronne d'Ile-de-France,  
L'exposé ayant été entendu,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

**AUTORISE** la signature du contrat d'apprentissage détaillé ci-après, à compter de la rentrée scolaire 2026/2027 :

Etablissement d'accueil	Age de l'apprenti	Diplôme préparé	Durée de l'apprentissage	Frais de scolarité
Ecole maternelle	15 ans	CAP Petite enfance	2 ans	Pris en charge par le CNFPT

**DIT** que les crédits correspondants seront pris au budget en cours,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,  
Maire de Cerny

